

**COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du MERCREDI 11 DECEMBRE 2024 à 18 h
(Extrait du Registre)**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 11 DECEMBRE à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme BARRAULT Simone, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik.

Excusés :

M. BIELLE-BIARREY Laurent pouvoir à M. MOINEAU Philippe.
M. ROULET Pascal pouvoir à Mme VILLA Pierrette.
Mme DERHOURHI Martine pouvoir à Mme DERRAMOND Laurence.
M. BRUNOT Philippe pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.
M. VIDAL Jean-Christophe pouvoir à Mme BARRAULT Simone.

Absents :

M. GABEN Stéphane.
Mme COTTET Aurélie.
M. GEORGES Raymond.
M. MONTOY Alain.

Monsieur David BRUGIDOU a été désigné secrétaire de séance.

**2024.56 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION SALON POLAR'ENCONTRE
2025 (19^{ème} édition). BUDGET PREVISIONNEL.**

Madame ALBERTI-DEFFIS ne prend pas part au vote.

VOTE : 24 Pour.

Mes Chers Collègues,

Mars 2025 sera le mois du Polar.

I. Exposé des motifs :

La 19^{ème} édition du Salon aura lieu les 22 et 23 mars 2025. Ces deux journées vont être précédées par des animations en amont dans notre commune et la ville d'Agen. Aussi, les rencontres scolaires se dérouleront sur les communes de Bon-Encontre, Agen, Foulayronnes. Cette manifestation culturelle fédèrera de nombreux acteurs et partenaires.

Le Comité de Pilotage du « Salon Polar'Encontre » met à l'honneur auteurs, romanciers, dessinateurs talentueux, scénaristes départementaux et régionaux de renommée et récipiendaires de prix qu'ils souhaitent faire découvrir.

Aussi, pour 2025, nous organisons la venue de quelques 27 auteurs/dessinateurs connus qui permettront à un large public notamment auprès des jeunes, de découvrir et d'apprécier à travers, débats, conférences, rencontres scolaires et exposition, la littérature policière.

Des animations sur le Salon sont programmées : conférences, débats participatifs (auteurs et dessinateurs), café Polar ainsi que des animations pour la jeunesse (Escape Games, initiation à la création d'une Bande Dessinée, lectures). Notons aussi la présence de deux librairies indépendantes (« le gang de la clé à molette » à Marmande et « Dans ma librairie » à Agen).

En amont du Salon, avec nos partenaires et libraires ainsi que le concours de la Médiathèque de Bon Encontre nous mettons en place : concours, apéro polar, thé littéraire, cinéma aux Montreurs d'images, conférence à la Fac de droit, interventions à la médiathèque en présence d'un Avocat et d'un commandant de Police.

Des établissements scolaires sur la commune ainsi que sur l'Agglomération d'Agen sont concernés notamment : écoles primaires de Bon-Encontre, Collège La Rocal, Lycée Jean Monnet de Foulayronnes, collège Chaumié à AGEN, école primaire de Foulayronnes, dès le 21 mars 2025.

Les centres pénitentiaires d'Agen et la Centrale d'Eysses accueilleront également un auteur ou un dessinateur pour une conférence en milieu carcéral.

Les associations Bon-Encontraises Musiquenvie, la troupe de Théâtre de la Dame blanche se produiront le 14 mars 2025 à 20 h 30 au centre culturel de DELBES pour la soirée Polar'ADOS. L'association Images Nouvelles tiendra un stand au Salon pour immortaliser les moments forts afin d'en réaliser une exposition. L'association Lire et faire lire organisera des lectures pour le jeune public et la Maison des Jeunes proposera un jeu d'enquête.

Le Salon Polar Encontre ne faillit pas en qualité, convivialité et réputation. Cette 19^{ème} édition sera ouverte à la jeunesse et pour se faire nous avons d'ores et déjà convié des auteurs et dessinateurs dont les ouvrages seront susceptibles de les captiver. L'investissement de l'équipe de bénévoles souhaite et œuvre pour que cette 19^{ème} édition se déroule dans les meilleures conditions.

Cet évènement culturel ne pourrait également se faire sans le concours financier du Conseil Régional, du Conseil Départemental et l'Agglomération d'Agen qui soutiennent le projet.

Vous trouverez en ANNEXE 2 le budget prévisionnel de l'édition 2025 qui atteint l'équilibre général à 33 465 €. Une participation communale est sollicitée à hauteur de 14 000 €.

II. Considérants et références juridiques :

Vu les régimes d'aides, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de l'Agglomération d'Agen,

Considérant le succès des 18 éditions précédentes et l'intérêt certain pour les scolaires de l'agglomération d'Agen,

Afin de mener à bien l'organisation en 2025 de cette 19^{ième} édition, la Commune sollicitera une aide dans le cadre du régime de soutien aux événements culturels auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de l'Agglomération d'Agen.

Ainsi, je vous propose donc, Mes Chers Collègues,

DE VERSER au titre de l'année 2024, la subvention annuelle de 14 000 euros à l'association A Livre Ouvert.

D'APPROUVER le BP 2025 du Salon Polar'Encontre tel que fourni en ANNEXE 2.

DE SOLLICITER :

- une subvention à hauteur de 3 000 € auprès du Président du Conseil Régional.
- une subvention à hauteur de 4 000 € auprès de la Présidente du Conseil Départemental.
- une subvention à hauteur de 1 300 € auprès du Président de l'Agglomération d'Agen.

Je vous demande, mes Chers Collègues de bien vouloir en délibérer.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

DECIDE de verser au titre de l'année 2024, la subvention annuelle de 14 000 euros à l'association A Livre Ouvert.

APPROUVE le BP 2025 du Salon Polar'Encontre tel que présenté.

DECIDE de solliciter :

- une subvention à hauteur de 3 000 € auprès du Président du Conseil Régional.
- une subvention à hauteur de 4 000 € auprès de la Présidente du Conseil Départemental.
- une subvention à hauteur de 1 300 € auprès du Président de l'Agglomération d'Agen.

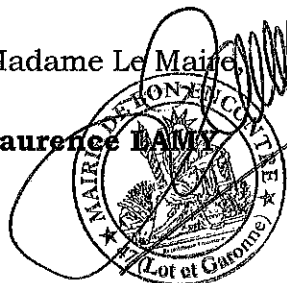
Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 16 décembre 2024

Pour copie conforme,

Madame Le Maire, De secrétaire de séance,

Laurence LAMY David BRUGIDOU



Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20241211-202456-DE
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024